

MAJORITÉ DÉPARTEMENTALE



PROGRAMME 2021-2027

LE LOT-ET-GARONNE AU CŒUR



MAJORITÉ
DÉPARTEMENTALE
le Lot-et-Garonne **au cœur**



MAJORITÉ
DÉPARTEMENTALE
le Lot-et-Garonne **au cœur**

Retrouvez le programme complet sur
www.lotetgaronneaucœur.fr

SOMMAIRE

ÉDITO DE SOPHIE BORDERIE ET DE NICOLAS LACOMBE	pages 3-4
LES COMPÉTENCES DU DÉPARTEMENT	pages 5-6
LES CANDIDATS DE LA MAJORITÉ DÉPARTEMENTALE	pages 7-8
ZOOM SUR 15 PROPOSITIONS POUR LE LOT-ET-GARONNE	pages 9-10

LE PROGRAMME DE LA MAJORITÉ EN DÉTAILS

ACCÉLÉRER LES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES ET ÉNERGÉTIQUES : UNE NÉCESSITÉ ET UNE URGENCE	pages 11-12
GARANTIR LA COHÉSION SOCIALE ET PROTÉGER LES POPULATIONS	pages 13-14
AMÉNAGER ET DÉVELOPPER LES TERRITOIRES POUR UN LOT-ET-GARONNE PLUS ATTRACTIF ET PLUS FORT	pages 15-16
FAVORISER UNE RURALITÉ VIVANTE ET MODERNE	pages 17-18
MAINTENIR DES SERVICES PUBLICS DE QUALITÉ, PILIERS DU PACTE RÉPUBLICAIN	page 19
RENFORCER L'ASSOCIATION DES LOT-ET-GARONNAIS À LA GOUVERNANCE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL	page 20

LES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

INFOS / INTOX	pages 22-24
Rappel du bilan de la Majorité départementale, le mandat 2015-2021	pages 25-28



Sophie Borderie,
Présidente du Conseil Départemental
de Lot-et-Garonne depuis 2019

“Avec vous et pour vous,

Le projet que nous portons devant les Lot-et-Garonnais à l'aube de ce nouveau mandat s'inscrit dans la continuité de l'action conduite par la Majorité départementale. C'est un projet **ambitieux mais réaliste** pour continuer à faire du Lot-et-Garonne **un département plus juste, plus moderne, plus solidaire et plus durable.**

Depuis 2015, ancrés dans la réalité du territoire, les élus de la Majorité départementale se sont engagés avec détermination au service de tous les Lot-et-Garonnais, pour promouvoir le développement de tous les territoires, pour accompagner nos concitoyens à tous les âges de la vie, améliorer leur quotidien et moderniser notre département en investissant dans les collèges, la mobilité et les routes départementales, les solidarités, la santé, l'accès à la culture et au sport, le tourisme, le numérique...

Pendant la crise sanitaire, nous avons été réactifs en commandant des masques, en soutenant les filières économiques impactées et en participant activement à la campagne de vaccination des personnes âgées et vulnérables.

soyons fiers d'être Lot-et-Garonnais !"

Aujourd'hui, nous voulons continuer à fédérer les forces vives, les associations et tous les Lot-et-Garonnais de bonne volonté pour accélérer les transitions écologiques et énergétiques, car c'est désormais une nécessité.

Nous proposons un plan d'actions complet pour continuer à aménager et développer les territoires car un Lot-et-Garonne plus attractif, c'est un Lot-et-Garonne plus fort.

Des mesures fortes pour garantir la cohésion sociale et protéger les Lot-et-Garonnais car la solidarité est au cœur de nos compétences et de nos valeurs.

Des mesures pragmatiques pour maintenir les services publics de qualité et de proximité dans la droite ligne de notre volonté de ne laisser aucun territoire, ni aucun habitant sur le bord du chemin.

Enfin de nombreuses initiatives pour favoriser cette ruralité vivante et moderne qui fait que vivre en Lot-et-Garonne est une chance que beaucoup nous envie.

Nicolas Lacombe,
Président de la Majorité départementale
de Lot-et-Garonne depuis 2020
Directeur de campagne



Les compétences du Conseil départemental et de ses partenaires



LE CONSEIL RÉGIONAL Nouvelle-Aquitaine Renforcer les territoires

- > Développement économique
 - > Aménagement du territoire
 - > Transport : routes nationales et voies ferroviaires
 - > Gestion des lycées, des enseignements supérieurs et de la recherche
 - > Formation continue et professionnelle
- Compétences partagées
avec les départements**
- > Développer le tourisme
 - > Accompagner le développement de l'accès au sport, à la culture, à l'éducation populaire et aux langues régionales



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL Lot-et-Garonne Concentrer les solidarités



Solidarités humaines

- > Personnes âgées, personnes en situation de handicap (hébergement, maintien à domicile, aides)
- > Soutien aux personnes en insertion
- > Accompagnement des familles (protection et santé)



Solidarités territoriales

- > Élaboration d'un schéma départemental pour améliorer l'offre de service public
- > Subventions et soutien technique aux communes et aux intercommunalités



Gestion des collèges

- > Favoriser l'égalité des chances et de réussite pour la jeunesse
- > Agir pour l'inclusion numérique (accès et infrastructures)



Protéger l'environnement

- > Favoriser la transition écologique
- > Favoriser l'éducation au développement durable
- > Préserver et valoriser le patrimoine naturel



Équipements et services publics

- > Entretien et développement des routes départementales et des ouvrages d'art
- > Soutien aux projets structurants du territoire et à la filière agricole
- > Participation au fonctionnement du Service départemental d'incendie et de secours (Sdis)
- > Contribution à la modernisation des casernes de pompiers et de gendarmeries



Compétences partagées avec la Région Nouvelle-Aquitaine

- > Développer le tourisme
- > Accompagner le développement de l'accès au sport, à la culture, à l'éducation populaire et aux langues régionales



COMMUNES INTERCOMMUNALITÉS (9 communautés de communes et 3 communautés d'agglomération) Assurer la proximité

Les **319 communes** sont les garantes de la démocratie locale

- > Gestion de toutes les affaires concernant la commune après délibération du conseil municipal
- > Entretien et développement des voiries communales
- > Gestion des écoles
- > Gestion des élections, de l'état civil et du recensement

Les **12 intercommunalités** assurent les services publics de proximité

- > Collecte et traitement des déchets
- > Gestion de l'eau et de l'assainissement
- > Voiries, éclairages publics et feux tricolores
- > Promotion touristique
- > Aires des gens du voyage

Le Conseil départemental de Lot-et-Garonne est composé d'un exécutif, de **12 Vice-Présidents et de 5 conseillers départementaux délégués** choisis par la Présidente. Il comprend également une Assemblée délibérante réunissant l'ensemble des **42 conseillers départementaux**. Par ses délibérations, l'Assemblée départementale assume les compétences obligatoires qui lui sont attribuées et qu'elle partage avec d'autres collectivités.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM, 2014) et la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe, 2015) désignent le département comme **« le chef de file » en matière d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité entre les territoires**.

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Action sociale légale

Personnes âgées dépendantes (APA, ASH)
Personnes en situation de handicap (MDPH, PCH, AEEH)
Personnes en insertion (RSA)
Protection des mineurs de – de 21 ans (ASE, MNA)
Santé des enfants de – de 6 ans (PMI)
Protection juridique des majeurs (MASP)
Gestion de fonds sociaux (FSL, FAJD, PDLPD)

Éducation – jeunesse

Accueil, entretien, restauration et gestion des bâtiments dans les collèges publics

Voirie départementale

Entretien de 3 000 km de routes et 800 ouvrages d'art

Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

Tourisme (schéma départemental, CDT, PDIPR)

Environnement protection des Espaces naturels sensibles

Assistance technique en matière d'eau, d'assainissement et de protection des milieux aquatiques
Plan de gestion des déchets
Participation au Schéma d'aménagement et de gestion des eaux et au Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE et SDAGE)

Plan climat énergie territorial

Développement culturel et patrimonial

Protection du patrimoine
Lecture publique (BDP)
Archives départementales
Enseignement artistique

Élaboration avec l'État du Plan départemental de l'Habitat

LES COMPÉTENCES VOLONTAIRES

Action en faveur de la démographie médicale

Soutien à l'agriculture

Soutien au tourisme

Aides aux communes et intercommunalités (EPCI)

Développement du numérique (Fibre optique)

Aides aux associations sportives, culturelles et caritatives

Aides à l'Éducation (convention éducative, bourses,...)

Politiques contractuelles (Pays, Agglo)

Financement des opérations d'infrastructures majeures

Soutien aux grands projets d'investissement (ex: Center Parcs)



Les candidats de la Majorité départementale

Après la victoire de la gauche aux élections cantonales en Lot-et-Garonne, le groupe de la **Majorité départementale rassemble l'ensemble des élus issus de formations politiques de gauche ainsi que tous ceux qui se reconnaissent dans les valeurs de progrès et de démocratie.**

Aujourd'hui, 20 équipes de 2 femmes et 2 hommes ont **décidé d'être candidats pour la Majorité départementale, conduite par Sophie Borderie.**

Les projets portés par le groupe de la Majorité se fondent sur **les valeurs de solidarité, de justice, de démocratie, et sur le respect de notre environnement.**

Construire chaque jour un Département plus solidaire, plus moderne et plus durable : tel est notre engagement pour le Lot-et-Garonne et les Lot-et-Garonnais.

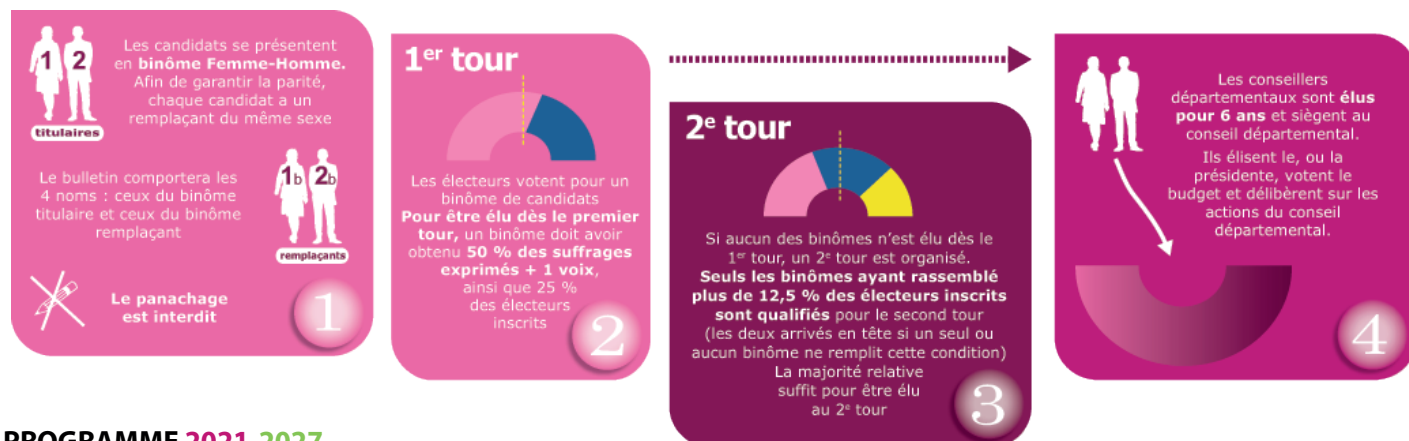
Les élections départementales permettent d'élire un binôme homme-femme et deux remplaçants pour chacun des 21 cantons de Lot-et-Garonne. Les conseillers départementaux sont élus pour 6 ans. Ils élisent le, ou la président-e, votent le budget et délibèrent sur les actions du Conseil départemental.

Ce sont des femmes et des hommes de terrain qui participent à la définition des politiques départementales et représentent le Département dans différents organismes.

Au sein de l'Assemblée, ils travaillent dans l'intérêt du développement de leur territoire et de l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants. Intégrés au cœur des instances, les conseillers départementaux siègent ainsi aux conseils d'administration des collèges, des hôpitaux, des Ehpad, etc. **À la disposition de leurs concitoyens, ils sont également les interlocuteurs privilégiés des maires et accompagnent le développement des communes et des associations de leur canton.**

Les Lot-et-Garonnaises et les Lot-et-Garonnais éliront **les 20 et 27 juin prochains** leurs 42 représentants sur les 21 cantons du département.

21 femmes et 21 hommes seront élus pour une durée de **6 ans** et travailleront à mettre en oeuvre leurs engagements au service de tous les Lot-et-Garonnais.





AGEN 2

Christian Dézalos

Jean-Jacques Smyracha
(remplaçant)



Laurence Lamy

Magali Chatot
(remplaçante)



AGEN 3

Pierre Dupont

Guilhem Mirande
(remplaçant)



Naïma Lasmak

Lucie Tessier
(remplaçante)



Jean-Jacques Mirande

Francis Garcia
(remplaçant)



Béatrice Lavit

Marjorie Delcros
(remplaçante)



L'ALBRET

Nicolas Lacombe

Olivier Campan
(remplaçant)



Marylène Paillarès

Marie-Josée Verzeni
(remplaçante)



LE CONFLUENT

Guy Soulage

Armand Lecoq
(remplaçant)



Josette Vigneau

Bernadette Dal Molin
(remplaçante)



LES COTEAUX DE GUYENNE

Pierre Camani

Laurent Capelle
(remplaçant)



Caroline Haure Trochon

Dany Blanc
(remplaçante)



LES FÔRETS DE GASCogne

Raymond Girardi

Jean-Pierre Naïbo
(remplaçant)



Hélène Vidal

Chrystel Colmagro
(remplaçante)



Daniel Borie

Eric Grasset
(remplaçant)



Sophie Gargowitsch

Céline Streiff
(remplaçante)



LE HAUT AGENAIS PÉRIGORD

Marcel Calmette

Guillaume Moliérac
(remplaçant)



Christine Gonzato-Roques

Elisabeth Pichard
(remplaçante)



LAVARDAC

Michel Masset

Ludovic Biasotto
(remplaçant)



Valérie Tonin

Christine Garny
(remplaçante)



LE LIVRADAIS

Pierre Jeanneau

Didier Lalanne
(remplaçant)



Alexandra Brinster

Sandrine Brugère
(remplaçante)



MARMADE 1

Joël Hocquet

Jean-Luc Armand
(remplaçant)



Émilie Maillou

Christine Pizzinato Segrestan
(remplaçante)



MARMADE 2

Jacques Bilirir

Christophe Courrégeloungue
(remplaçant)



Sophie Borderie

Marylène de Parscau
(remplaçante)



L'OUEST-AGENAIS

Paul Vo Van

Jean-Max Courrié
(remplaçant)



Françoise Laurent

Séverine Coudret
(remplaçante)



Bernard Barral

Jean-Jacques Lambrot
(remplaçant)



Françoise Testut

Sandrine Manzocco
(remplaçante)



SUD-EST AGENAIS

David Sanchez

François Dailledouze
(remplaçant)



Marie-Christine Cluchier

Marie-Pierre Monestès
(remplaçante)



TONNEINS

Tarik Laouani

Francis Pinasseau
(remplaçant)



Emilie Bayle

Marie-Thérèse Roubet
(remplaçante)



Alain Picard

Jean-Pierre Barjou
(remplaçant)



Danièle Dhelias

Christel Piccolo
(remplaçante)



Frédéric Ladrech

Eric Zeymbrouck
(remplaçant)



Marie-Christine Brunet

Françoise Delugré
(remplaçante)



Thomas Bouyssonnie

Christophe Maitre
(remplaçant)



Annie Messina-Ventadoux

Pauline Lafosse
(remplaçante)

Zoom sur 15 propositions pour un Lot-et-Garonne

POUR TOUS LES LOT-GARONNAIS, PARTOUT EN LOT-ET-GARONNE, LE SOUTIEN ET L'ACCOMPAGNEMENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL, TOUT AU LONG DE LA VIE !



Diminution pour tous les collégiens du prix du repas de 30% et poursuite du programme « **Du 47 dans nos assiettes** » pour améliorer la qualité de la restauration scolaire et lutter contre le gaspillage alimentaire.

1

2

Élaborer et réaliser un **schéma de modernisation routier** doté de **120 millions d'euros** portant une attention particulière à la sécurisation des voies secondaires et poursuivant le désenclavement des territoires (aménagement de la RN21, pont et barreau de Camélat, déviation de Marmande, reconstruction du pont du Mas, déviation de Casteljaloux...)



Renforcement de la couverture médicale du Lot-et-Garonne : déblocage d'une enveloppe d'**1 million d'euros, création d'une équipe mobile de médecins salariés** du Département pour renforcer au sein des Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) certains territoires déficitaires.

3

4

Soutien renforcé aux associations lot-et-garonnaises avec une **aide au recrutement de 100 jeunes en service civique par an.**



« Plan collèges 2020-2025 » : 77 millions d'euros pour rénover les collèges lot-et-garonnais et **6 millions d'euros supplémentaires pour renforcer l'informatisation** des établissements et lutter contre la fracture numérique, **plan « e-collèges ».**

5

6

Pour bien vieillir autrement et répondre à de nouveaux besoins, **création de structures d'habitats partagés pour personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap** avec création d'une prestation individuelle « Aide à la Vie Partagée ».



2,5 millions d'euros pour soutenir l'Economie Sociale et Solidaire afin de favoriser le développement d'une économie de proximité, solidaire et responsable et **création d'un fonds d'épargne citoyen, « Epargne 47 »**, permettant le financement de projets de développement d'entreprises lot-et-garonnaises

7



Autonomie énergétique du Lot-et-Garonne en 2030 grâce à un travail partenarial avec les collectivités et les acteurs socio-économiques reposant sur la maîtrise de la consommation et le développement des énergies renouvelables.

8

9

Soutien renforcé aux associations d'aide à domicile pour des salariés mieux payés et mieux formés et extension du dispositif « Du 47 dans nos assiettes » aux EHPAD pour offrir à nos aînés des repas de qualité et de proximité.



Mise en œuvre en 2021 et 2022 de l'Accord départemental de relance : **financement de 38 grands projets structurants pour le Lot-et-Garonne pour un total de 200 millions d'euros, représentant plus de 4 000 emplois.**

10

11

Finalisation du déploiement de la fibre optique à tous les foyers lot-et-garonnais pour du Très Haut Débit partout et pour tous.



Organisation aux côtés des collectivités de 2 journées départementales annuelles de **nettoyage de la nature et de la ville** et élaboration en partenariat avec les acteurs locaux d'un plan « **poumon vert** » pour le Lot-et-Garonne, « **1 Lot-et-Garonnais / 1 arbre** » visant à favoriser la **plantation de 330 000 arbres d'espèces adaptées pour lutter contre le réchauffement climatique.**

12

13

Création d'un « **chèque-asso** » de **50 euros** proposé aux collégiens **sur critères sociaux** afin de s'inscrire à un cours de théâtre, de danse, de musique ou de sport ou de prendre une nouvelle licence dans un club Lot-et-Garonnais.



18 Millions d'euros pour soutenir une agriculture respectueuse de l'environnement permettant aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail : performance et résilience (aide à l'installation, à l'innovation, aux mises aux normes, à la lutte contre les aléas climatiques, aux circuits courts...)

14

15

Lancement de l'édition 2021 du **Budget Participatif Citoyen** doté **d'1 million d'euros.**



AMÉNAGER ET

POUR UN LOT-ET-GARONNE PLUS ATTRACTIF ET PLUS FORT !

Pour la Majorité départementale, il ne peut et ne doit y avoir de territoires ou de Lot-et-Garonnais de seconde zone. Tous les territoires doivent pouvoir bénéficier des mêmes opportunités de développement et le Département doit, plus que jamais, assurer et assumer son rôle de garant des solidarités locales.

Pour ce faire, la Majorité départementale s'est fixé 2 objectifs :

- **Accentuer son effort et son accompagnement des territoires** pouvant rencontrer des freins au développement
- **Fédérer l'ensemble des territoires et des acteurs socio-économiques locaux**, car c'est uni que le Lot-et-Garonne pourra relever avec succès les nombreux défis qui l'attendent.

Le Lot-et-Garonne dispose, en effet, d'atouts exceptionnels qui doivent être exploités afin de créer un environnement propice à la réussite économique et à la création d'emplois de proximité et de qualité.

Ainsi chaque Lot-et-Garonnais pourra vivre, grandir et travailler en Lot-et-Garonne. **Le Département, premier investisseur public en Lot-et-Garonne**, prendra toute sa place dans la relance économique qu'il nous faut favoriser dans les mois et années à venir !

De grands engagements ambitieux et innovants



Élaborer et réaliser un **schéma de modernisation routier** doté de **120 millions d'euros** portant une attention particulière à la sécurisation des voies secondaires et poursuivant le désenclavement des territoires (aménagement de la RN21, pont et barreau de Camélat, déviation de Marmande, reconstruction du pont du Mas, déviation de Casteljaloux...)



2,5 Millions d'euros pour soutenir l'économie sociale et solidaire (ESS) en finançant par exemple la création d'espaces partagés et d'innovation, la création de sociétés coopératives et participatives, le tourisme social, les chantiers d'insertion, en mobilisant la clause de mieux-disant social dans la commande publique...

Créer en partenariat avec les Chambres consulaires et la Région Nouvelle-Aquitaine un **fonds d'épargne citoyen**, « **Epargne 47** », permettant le financement de projets de développement d'entreprises lot-et-garonnaises.



Mettre en œuvre en 2021 et 2022 de l'Accord départemental de relance : **financement de 38 grands projets structurants pour le Lot-et-Garonne pour un total de 200 millions d'euros, représentant plus de 4 000 emplois.**

Un Département qui construit



Finaliser le déploiement de la fibre optique à tous les foyers lot-et-garonnais pour du Très Haut Débit partout et pour tous, et **recruter des conseillers numériques** afin d'accompagner les territoires et les populations dans le développement du numérique.

DÉVELOPPER LES TERRITOIRES

Un soutien fort et ciblé aux secteurs économiques relevant de la compétence du Département

> Soutenir les groupements d'entreprises : **500 000 euros pour accompagner la mutualisation et l'innovation des clusters professionnels.**

> Développer un tourisme « doux », durable, authentique et de proximité qui bénéficiera aux visiteurs mais également aux Lot-et-Garonnais : voies vertes, valorisation des sports de nature, aménagement du canal latéral à la Garonne, développement des itinéraires de randonnées et de promenade, soutien aux projets locaux (reconversion du site de l'usine de Fumel, Machine de Watt, valorisation du site Moulin des tours à Nérac, valorisation du bourg de Bonaguil, projet Maison Marguerite Duras et centre culturel...)



> Renforcer le **soutien au commerce et à l'artisanat local**, notamment afin de les aider à profiter de la révolution numérique.

> Renforcer les moyens du **Bureau d'accueil de tournage**, vitrine du cinéma en Lot-et-Garonne, en France et à l'étranger.

> Mettre en place d'un **plan de soutien au secteur de l'hôtellerie-restauration** en partenariat avec l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie de Lot-et-Garonne (UMIH 47).

Des infrastructures de qualité, modernes et performantes

> Finaliser les grands projets d'aménagement départementaux : Ecopôle à Damazan (recyclerie départementale, hôtel d'entreprises liées à la valorisation des déchets, centre de formation, valorisation des films plastiques - projet VALOREGEN...), ouverture du Center parcs « Les Landes de Gascogne-Lot-et-Garonne » en 2022, développement d'Agrinov à Nérac, mise en navigabilité du Lot sur 130 km, modernisation de la base de loisirs du Temple/Lot ...

> Lutter contre l'exclusion numérique : soutien à la formation et à l'accompagnement des particuliers par l'octroi de **Pass Numériques** (chèques permettant le financement de séances de formation auprès d'associations locales).

Un soutien affirmé à l'agriculture



18 Millions d'euros pour soutenir une agriculture respectueuse de l'environnement permettant aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail.

Renforcer l'accompagnement d'une agriculture durable et de qualité notamment par le **développement des filières agricoles et agroalimentaires** à forte valeur ajoutée et encourager l'innovation ; **favoriser l'installation de jeunes agriculteurs et la diversification des activités**, renforcer le soutien à la **lutte contre les aléas climatiques**, accompagner des filières dans leurs mises aux normes et soutenir le développement du BIO.

Encourager les **circuits courts pour une agriculture de proximité**.

Contribuer à la gestion harmonieuse et réaliste des ressources naturelles, notamment de la ressource en eau par une politique de soutien à l'irrigation concertée.

ACCÉLÉRER LES TRANSITIONS

UNE NÉCESSITÉ ET UNE URGENCE !

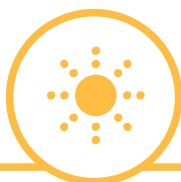
« Notre maison brûle et nous regardons ailleurs »

Par son activité humaine, le Lot-et-Garonne contribue au changement climatique, au même titre que les autres territoires. Réciproquement, il subit ce changement auquel il est particulièrement vulnérable, compte tenu notamment de sa localisation géographique et de ses activités agricoles et touristiques.

La Majorité départementale a intégré la nécessaire prise en compte des enjeux de transitions énergétiques et climatiques au sein des mesures et politiques qu'elle a élaborées et mises en place.

Si ces efforts ont été salués par la Mission d'Information et d'Evaluation sur la Transition Ecologique et Energétique (MIETEE) ainsi que par le Conseil consultatif citoyen (CCC), il convient aujourd'hui de les accentuer autour d'objectifs partagés, ambitieux et assumés : **préserver notre environnement, assurer un avenir harmonieux aux générations futures tout en améliorant la qualité de vie des habitants.**

Les 2 grands engagements pour le prochain mandat



Autonomie énergétique du Lot-et-Garonne en 2030 grâce à un travail partenarial avec les collectivités et les acteurs socio-économiques reposant sur la maîtrise de la consommation et le développement des énergies renouvelables.



Organisation aux côtés des collectivités de 2 journées départementales annuelles de **nettoyage de la nature et de la ville** et élaboration en partenariat avec les acteurs locaux d'un plan « **poumon vert** » pour le Lot-et-Garonne, « **1 Lot-et-Garonnais / 1 arbre** » visant à favoriser la **plantation de 330 000 arbres** d'espèces adaptées pour lutter contre le réchauffement climatique.

ÉCOLOGIQUES ET ÉNERGÉTIQUES

Un Département qui construit au naturel

> Protéger et valoriser les espaces naturels remarquables du Lot-et-Garonne (ENS).

> Favoriser le développement de l'économie circulaire, la **réduction et le tri des déchets** en s'appuyant sur l'Écopôle de Damazan.

> Accélérer la politique de **rénovation thermique** et d'économies d'énergie pour tous les bâtiments départementaux, les collèges et les établissements partenaires (EHPAD, ...).

> Accompagner les Lot-et-Garonnais dans la **rénovation énergétique** de leur logement.

> Limitation en concertation avec les acteurs économiques et les partenaires institutionnels de l'artificialisation des sols.

> Favoriser le **développement d'offres de mobilité adaptées** aux territoires ruraux.

> Poursuivre le déploiement des **voies vertes** : *voie verte Casteljalous – Pindères, vélo-route Vallée du Lot ; voie verte Marmande-Casteljalous, Voie verte Feugarolles – Moncrabeau, ...*

> Élaborer un partenariat fort et innovant avec **Territoire d'Énergie 47** afin de **développer les énergies renouvelables** : création et raccordement à des réseaux de chaleur, développement de la filière biogaz BioGvn, du maillage de bornes électriques...

> Développer l'**agroforesterie, l'agroécologie et l'agriculture urbaine** (jardins partagés...).

> Contribuer à la gestion harmonieuse et réaliste des ressources naturelles, notamment de la ressource en eau par une **politique de soutien à l'irrigation concertée**.

> Soutenir les initiatives de l'appel à projets « **relance verte communal** » : *Aménagements durables du centre-bourg à Castelmoron-sur-Lot, de l'Illet du Magasin des tabacs à Damazan, de la place du village à Lagrùère, rénovation énergétique du Centre Samazeuilh à Nérac, création d'une Maison France Services durable à Penne-d'Agenais...*



GARANTIR LA COHESION SOCIALE

GARANTIR LES SOLIDARITÉS !



*Le Département est le **chef de file** des **politiques de solidarités sociales et humaines**.*

*Au-delà de ses compétences propres (**autonomie, protection de l'enfance, insertion, éducation et enseignement, culture**), la Majorité départementale attache une importance fondamentale aux politiques et mesures permettant de protéger les plus vulnérables de nos concitoyens, de lutter contre la pauvreté, l'exclusion, les discriminations.*

*Ni assistanat ni charité mais **volonté assumée** de placer les solidarités au cœur de l'ensemble de politiques départementales !*

Nos aînés, notre avenir !



Pour bien vieillir autrement et répondre à de nouveaux besoins, **création de structures d'habitats partagés pour personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap avec création d'une prestation individuelle « Aide à la Vie Partagée ».**



Soutien renforcé aux associations d'aide à domicile pour des salariés mieux payés et mieux formés et extension du dispositif « Du 47 dans nos assiettes » aux EHPAD pour offrir à nos aînés des repas de qualité et de proximité.



ET PROTÉGER LES POPULATIONS !

Un Département qui unit

Développer l'autonomie des personnes âgées ou handicapées

L'augmentation du nombre de personnes âgées de plus de 70 ans en Lot-et-Garonne incite à combiner le maintien à domicile et des parcours résidentiels innovants permettant une prise en charge adaptée aux attentes et besoins des populations.

> Renforcer et adapter notre soutien à la politique du maintien à domicile en soutenant la qualification des personnels et la mutualisation des pratiques : **objectif d'atteindre dès 2021 le seuil de 22€/heure pour le tarif d'aide à domicile versés aux associations.**

> Accompagner les EHPAD grâce au déblocage, dès 2021, d'une première **enveloppe exceptionnelle de 550 000 euros.**

> Mettre en œuvre des **dispositifs innovants et inclusifs pour les personnes en situation de handicap** en matière de logement, d'accès à l'emploi, à l'éducation et aux loisirs (Trisomie 21, Solincité, Algéï, APF, Homnia, ...)

> Étendre aux EHPAD le dispositif « **Du 47 dans nos assiettes** » pour **offrir à nos aînés des repas de qualité et de proximité** : lancement du dispositif en 2021 dans 3 établissements pilotes.



Le Département au service des familles

> Adapter les services aux familles, aux nouveaux besoins des Lot-et-Garonnais notamment **le développement et l'amélioration des modes de garde pour la petite enfance**, de l'aide à la parentalité dans les centres de planification et d'éducation familiale (sexualité et contraception).

> Élaborer et mettre en place des **mesures de lutte contre l'isolement.**

> Actualiser le Plan départemental de l'Habitat visant à soutenir la rénovation des logements, la **lutte contre l'habitat indigne ou dégradé et la construction de logement à loyer modéré.**

> Favoriser l'accès à la prévention en santé.

> Lutter contre la précarité menstruelle en mettant **gratuitement** des **protections hygiéniques** dans les collèges.

Un Département qui protège les plus vulnérables

> Soutenir les dispositifs d'accompagnement des **femmes victimes de violences.**

> Amplifier les actions et mesures visant à **lutter contre les discriminations.**

> Mettre en œuvre **le plan de lutte contre la pauvreté** en Lot-et-Garonne.

> Participer à la mise en place expérimentale en Lot-et-Garonne du dispositif « **Territoire zéro chômeur de longue durée** » (TZCLD).

> Développer des actions de prévention spécialisées pour **lutter contre la primo délinquance** avec notamment l'élargissement de l'intervention des équipes d'éducateurs à l'agglomération de Marmande.

> Afin de faciliter l'insertion professionnelle et de **lutter contre le déficit de main d'œuvre** dans certains secteurs professionnels, possibilité de **cumuler temporairement RSA et revenu d'activité.**

Un Département qui protège

Un Département qui **rassemble** et qui **vous ressemble !**

FAVORISER UNE RURALITÉ



À l'heure où de nombreuses métropoles sont congestionnées, où nos concitoyens réaffirment leur envie, voire leur besoin d'espace, de nature, de proximité pour une meilleure qualité de vie, **la ruralité doit être un atout et une force.**

Une ruralité, non pas synonyme de nostalgie, mais de potentiel, de richesse et d'opportunités formidables pour développer un autre modèle de société **en s'appuyant sur les forces vives des territoires, notamment les associations, qu'il faut accompagner avec force et conviction.**

Pas de ruralité sans vitalité ni citoyenneté !



Un Département qui s'engage

Soutien renforcé aux associations lot-et-garonnaises avec une **aide au recrutement de 100 jeunes en service civique par an.**

> Maintenir un **accompagnement fort aux associations** particulièrement en période post-covid : régimes d'aide adaptés, soutien renforcé (conseils / formations / appels à projets pour les jeunes associations, Junior Asso ATEC / mise à l'honneur des associations et bénévoles avec la reconduction des Trophées du bénévolat et de l'engagement citoyen...)

> Développer la plateforme numérique « **Le coin des assos** », espace de partage, d'information et de mutualisation.

> Offrir aux Lot-et-Garonnais un **service de lecture publique** de qualité et développer autour des Archives départementales un équipement culturel majeur ouvert à tous les publics.

> Déclarer « **l'urgence culturelle** » pour permettre le maintien d'une offre culturelle variée malgré les contraintes sanitaires: partenariat renforcé avec écran 47, création d'une Plateforme numérique « au cœur du livre », lancement d'un appel à projet « Itinérance culturelle », soutien aux spectacles dans les cafés/restaurants grâce à l'opération « les cafés en musique »...

> Soutien aux **projets culturels structurants locaux** (modernisation du Musée des Beaux-Arts d'Agen, du Pôle multimédia Audevard à Sainte-Livrade-sur-Lot...).

> Poursuivre les actions **d'embellissement des villes et des villages**, la mise en valeur de nos paysages ou du petit patrimoine rural.

> Soutien renforcé à l'apprentissage et au développement des **langues régionales** : accompagnement des manifestations, soutien à l'enseignement, mise en place signalétiques spécifiques.

> Élaborer et mettre en œuvre des actions « **sport, santé, bien-être** » sur le territoire.

> Promouvoir le Lot-et-Garonne comme **terre d'accueil pour la préparation des JO 2024** en s'appuyant sur les 7 sites labellisés « Centres de préparation aux Jeux » : *Base du Temple-sur-Lot, les Archers de Boé, le stade Armandie d'Agen, le centre aquatique Aquasud d'Agen, le complexe omnisports Jacques-Clouché de Boé, le Stadium d'Agen et les différents équipements de la commune de Villeneuve-sur-Lot.*

VIVANTE ET MODERNE

Priorité à la jeunesse pour offrir les mêmes chances de réussite



Poursuivre le plan collèges 2020-2025 : **77 millions d'euros** pour faire des collèges lot-et-garonnais des lieux d'excellence.

Mise en place d'un **plan « e-collèges »** doté de **6 millions d'euros** sur la mandature pour renforcer l'informatisation des établissements et lutter contre la fracture numérique.



Diminution pour tous les collégiens du prix du repas de 30% et poursuite du programme « **Du 47 dans nos assiettes** » pour améliorer la qualité de la restauration scolaire et lutter contre le gaspillage alimentaire.



Création d'un « **chèque-passerelle** » de **50 euros** proposé aux collégiens sur critères sociaux afin de s'inscrire à un cours de théâtre, de danse, de musique ou de sports ou de prendre une nouvelle licence dans un club sportif ou dans une association sportive scolaire Lot-et-Garonnaise.

> Pour lutter contre les effets de la pandémie, mise en place en partenariat avec l'Éducation nationale et les associations locales d'un **soutien scolaire aux collégiens en difficulté ou décrocheurs**.

> **Maintien d'une offre d'enseignement supérieur de proximité** (modernisation du site universitaire d'Agen, développement de la PASS (Parcours d'Accès Spécifique Santé), soutien au campus connecté à Villeneuve/Lot...), mais également **l'apprentissage, les MFR et le campus numérique à Agen**.

> Mise en place en partenariat avec l'Éducation nationale et les mouvements d'Éducation populaire de « **parcours de la citoyenneté** » afin de promouvoir les valeurs républicaines notamment en direction de la jeunesse.

> Renforcer les partenariats avec les **fédérations d'Éducation populaire**.

Un soutien indefectible aux territoires

> Mobiliser les régimes d'aide du département, les dispositifs de la Banque des Territoires et l'ingénierie départementale (AT47) afin de soutenir les **projets de redynamisation des centre-bourgs** en s'appuyant par exemple sur le dispositif « Petites Villes de Demain ».

> Créer, en partenariat avec les intercommunalités (EPCI) et la Caisse des Dépôts et Consignations, une **Société Mixte Immobilière pour soutenir et financer les projets d'aménagements locaux**.

> Mise en place de mesures de **soutien spécifiques destinées au secteur hôtellerie-restauration**.



MAINTENIR DES SERVICES PUBLICS DE QUALITÉ



*Le Département assure la présence des **services publics au plus près des territoires** dans le cadre de ses compétences (CMS, centres d'exploitation des routes, collèges) et de sa participation aux **Espaces France Service**, au **SDIS**, aux **gendarmeries** et à la **démographie médicale**...*

*Le maintien de services publics de qualité sur l'ensemble des territoires est en effet **une condition essentielle à l'attractivité du Lot-et-Garonne** et à la qualité de vie des Lot-et-Garonnais c'est pourquoi, très souvent, le **Conseil départemental est allé bien au-delà de ses compétences, pour compenser certains désengagements ou insuffisances de l'État.***

*Si les services publics doivent constamment évoluer et s'adapter, la **Majorité départementale réaffirme son attachement viscéral au maintien de services publics de proximité, de qualité et financièrement accessibles.***

Les piliers du pacte républicain !

Renforcer la couverture médicale du Lot-et-Garonne

en permettant à toutes les aires de santé de disposer de Maisons de Santé Pluridisciplinaires mais également en soutenant les initiatives locales visant à attirer de nouveaux professionnels :

- **1 million d'euros** consacré à cet objectif pour les 3 ans à venir
- Création d'une équipe mobile de **médecins salariés du Département**, pour renforcer au sein des Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) certains territoires déficitaires
- Dans le même temps, élaboration et mise en place d'un **plan « Santé 47 »** d'attractivité globale du Lot-et-Garonne en partenariat avec les territoires et acteurs socio-économiques. Développement de la charte de bonne pratique visant à lutter contre la concurrence stérile entre territoires et le « mercenariat » médical



> Finaliser le plan de modernisation des **centres de secours et d'Incendie** : **10 Millions d'euros.**

> Assurer la présence des services de sécurité civile sur tous les territoires notamment par l'accompagnement du projet de **création de 3 nouvelles gendarmeries en Tonneinquois, en Fumelois et à Laplume.**

> **Consolider la présence des services départementaux** sur l'ensemble du territoire (Centres Médico-Sociaux, services des routes...).

> Simplifier les démarches administratives, **développer l'e-administration, en complément de l'administration de proximité** et nommer un « **Médiateur du Département** ».

Un Département à votre écoute

UNE GESTION RIGOUREUSE, UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE

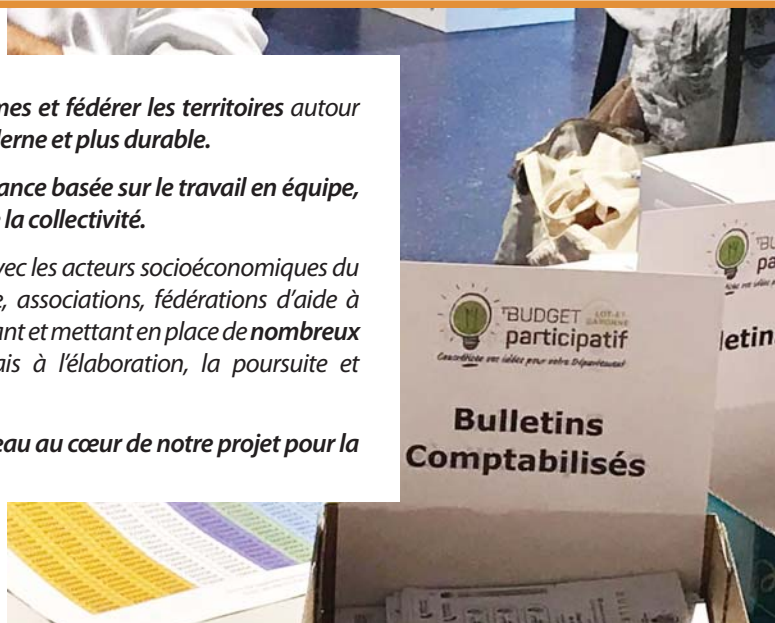
La Majorité départementale a pour ambition de **rassembler les hommes et fédérer les territoires** autour d'un projet commun : **bâtir un Lot-et-Garonne plus solidaire, plus moderne et plus durable.**

Pour ce faire, elle a mis en place, depuis 2008, une méthode de **gouvernance basée sur le travail en équipe, l'écoute, la concertation et une gestion exemplaire et transparente de la collectivité.**

À ce titre, elle a tissé **une relation de confiance et de partenariat fort** avec les acteurs socioéconomiques du département (chambres consulaires, interprofessions, monde agricole, associations, fédérations d'aide à domicile...) qu'elle a souhaité faire partager au plus grand nombre en créant et mettant en place de **nombreux outils participatifs** afin d'associer véritablement les Lot-et-Garonnais à l'élaboration, la poursuite et l'évaluation des politiques et actions menées.

Cette gestion rigoureuse et cette gouvernance partagée sont à nouveau au cœur de notre projet pour la prochaine mandature !

**Avec toutes les Lot-et-Garonnaises
et tous les Lot-et-Garonnais !**



Lancement de l'édition 2021 du **Budget Participatif Citoyen** doté **d'1 million d'euros.**

> Évaluer systématiquement les principales mesures et politiques mises en place afin de les adapter et les actualiser et contrôle des aides et soutiens versés en cohérence avec les préconisations de la mission « pour un juste droit » : **chaque euro dépensé doit être un euro utile et justifié.**

> Objectif du mandat : **100% des projets soutenus avec des critères sociaux, environnementaux et de respect des principes et valeurs de la République.**

> **Stabilité fiscale : plus aucune augmentation de la fiscalité directe ne pourra avoir lieu**, les Conseils départementaux recevant désormais des dotations d'État.

> **Associer l'ensemble des acteurs socio-économiques** à l'élaboration et la mise en place des politiques départementales, notamment les Chambres consulaires mais également les EPCI à travers la Conférences des territoires.

> Renforcer la cogestion avec les départements limitrophes et la Région Nouvelle-Aquitaine, développer les initiatives de mutualisation (achats en commun, ...).

> En cohérence et dans le prolongement du Budget participatif Citoyen, **soutien aux micro-projets locaux communaux améliorant la qualité de vie des habitants.**

> **Renouveler le Conseil Consultatif Citoyen** et le consulter systématiquement pour le financement des projets d'investissement supérieurs à 10 millions d'euros.

> **Poursuivre les activités du Conseil Départemental des Jeunes (CDJ)**, particulièrement la sensibilisation à la citoyenneté et aux valeurs de la République et de laïcité.

> Mettre en place un « **Conseil Départemental Economique et Social Environnemental** », lieu de concertation et d'échanges avec les principaux acteurs socio-économiques.

> Création d'un **portail de données « open data »** (données publiques non confidentielles accessibles à la population tels que les décisions et rapports votés par l'Assemblée départementale).



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES





« LA MAJORITÉ DÉPARTEMENTALE NE SAIT PAS GÉRER, REGARDEZ LA HAUSSE DES IMPÔTS ! »

La hausse des impôts n'est pas liée à un problème de gestion, mais à une non-compensation par l'Etat du coût du versement des 3 allocations de solidarité (RSA, APA, PCH).

Différents organismes d'experts de tout bord politique (Chambre régionale des comptes, Institut IFRAP...) ont attesté officiellement de la gestion rigoureuse de notre collectivité. Notre gestion a été citée plusieurs fois en exemple.

Les Départements assurent la compétence action sociale. À ce titre, ils assurent notamment le versement de 3 allocations Individuelles de Solidarité (AIS) : *Revenu de Solidarité Active pour l'insertion à l'emploi, la Prestation de Compensation du Handicap et l'Allocation Personnalisée d'Autonomie pour les personnes âgées.*

La loi oblige le Département à payer ces trois allocations : il s'agit de dépenses obligatoires sur lesquelles le Département n'a que très peu de prises. Leurs montants sont fixés par l'Etat sans concertation avec les Départements qui ont en charge le versement.

Or l'État refuse de compenser le coût de ces prestations qui relèvent pourtant de la solidarité nationale. Ces dernières années, cette situation inacceptable n'a cessé de s'aggraver et les Départements ont dû obligatoirement se substituer financièrement à l'État défaillant. À titre d'exemple, le charge nette de ces 3 allocations s'est élevée pour la seule année 2020 pour le Conseil départemental de Lot-et-Garonne à près de 50 millions d'euros, soit 20% des dépenses de fonctionnement !

C'est ainsi qu'en 2017, la Chambre régionale des comptes, constatant ce désengagement de l'État et saisie par la Majorité départementale, a imposé une augmentation de 4,5 points du taux du foncier bâti, passant de 22,63% à 27,33%. Dans le même temps, le Département a réduit ses dépenses de 5 millions d'euros afin de ne pas faire reposer l'effort sur les seuls contribuables lot-et-garonnais.

À noter que cette année-là, plus du tiers des Départements de France a également été contraint d'augmenter significativement sa fiscalité, pour les mêmes raisons. Après des années d'interventions auprès de tous les Gouvernements successifs sans obtenir de solutions justes et pérennes, 21 départements, dont le Lot-et-Garonne, ont décidé d'attaquer en justice l'État pour récupérer l'argent qui leur est légitimement dû.

En résumé

L'utilisation du levier fiscal est **le fait de la non-compensation des allocations de solidarité**

N'importe quelle majorité aurait été contrainte de faire la même chose

La stabilité des impôts est désormais garantie, les Départements ne disposent plus aujourd'hui du pouvoir de modifier les taux de la fiscalité locale, la Taxe sur le foncier bâti ayant été transférée aux communes.



« LA MAJORITÉ DÉPARTEMENTALE PRATIQUE UNE POLITIQUE D'ASSISTANAT SANS CONTRÔLE »

En 2016, le Département a instauré une commission chargée d'effectuer un diagnostic sur les modalités d'instruction et d'attribution de l'ensemble des prestations individuelles d'aide sociale pour « *une juste attribution des prestations individuelles d'aide sociale et leur contrôle* ».

Cette mission, ouverte à l'ensemble des groupes politiques de l'Assemblée départementale, a émis des précisions novatrices et concrètes permettant tout à la fois de lutter contre la fraude, éviter les indus mais également de favoriser l'accès au droit. En effet, de nombreux Lot-et-Garonnais, souvent par méconnaissance, n'activent pas les aides auxquelles ils pourraient prétendre.

Développement des contrôles sur place ou sur pièces, partenariat renforcé avec la CAF, la MSA ou Pôle Emploi pour une harmonisation des prises de décisions et sanctions, meilleur suivi des contrats d'engagement réciproques, accompagnement global des bénéficiaires du RSA, systématisation des contrôles, renforcement de la contractualisation avec les établissements, associations ou services d'accompagnement, généralisation des règlements sur production de factures...

Le Département a pris de nombreuses mesures pour rationaliser ses dépenses d'action sociale tout en développant des actions de prévention et d'information pour éviter les erreurs de bonne foi.

À titre d'illustration, concernant le RSA, près de 7 700 contrôles ont été réalisés en 2020, 5 700 par la CAF, 2 000 par le Département. Les cas de fraude ou d'abus manifestes sont restés extrêmement minoritaires mais ont systématiquement donné lieu à des sanctions et le lancement de procédures de récupération.

Toujours en 2020, le Département a réalisé de nombreux contrôles ou audit d'établissements d'hébergement de l'aide sociale à l'enfance afin de vérifier la réalité des dépenses engagées mais également de s'assurer de la qualité du suivi des enfants ou personnes placés.

En résumé

Parce qu'il s'agit d'argent public, le Département a instauré depuis plusieurs années de **nombreuses mesures visant à assurer une bonne gestion** des politiques départementales d'intervention sociale qui garantissent :

- Efficacité et équité pour le citoyen,
- Qualité pour l'usager,
- Efficience pour le contribuable.

Les fraudes sont ainsi systématiquement traquées et sanctionnées mais **l'immense majorité des allocataires des aides sociales respectent la loi** et la Majorité départementale se refuse à toute stigmatisation afin d'en faire des boucs émissaires faciles



« LA MAJORITÉ DÉPARTEMENTALE VEUT INSTAURER UN REVENU UNIVERSEL EN LOT-ET-GARONNE »

Les 18-25 ans paient un tribut économique et social exceptionnel à la pandémie. Actuellement, une personne pauvre sur deux a moins de 30 ans. Nous avons tous été touchés par les images montrant des files de jeunes faisant la queue aux distributions alimentaires ou devant les associations afin de pouvoir simplement se nourrir.

La Majorité départementale refuse que les jeunes soient les sacrifiés de cette crise et souhaite les soutenir et leur donner des perspectives. Il est temps d'expérimenter d'autres solutions. Quand on a 18 ans on peut en effet voter, travailler, payer des impôts mais on ne peut avoir droit à la solidarité nationale !

Le Département de Lot-et-Garonne, tout comme de nombreux autres départements en France, est prêt à élaborer et mettre en œuvre avec l'État une expérimentation visant à proposer, sous conditions, une "Aide individuelle à l'émancipation" aux jeunes de moins de 25 ans en difficulté.

Ce revenu d'insertion dans la vie active, financé par l'État et géré par le Département, leur permettrait d'être autonome et de s'impliquer pleinement et plus sereinement dans la construction de leur parcours professionnel et personnel.

Aujourd'hui, alors que cette proposition était encore il y a quelques mois balayée d'un revers de main par le Gouvernement et caricaturée par de nombreux partis et mouvements politiques, on constate avec plaisir et espoir qu'elle semble rencontrer une adhésion grandissante.

En résumé

Premières victimes de la crise économique et sociale actuelle, il est urgent que les jeunes de 18 à 25 ans disposent, tous comme leurs aînés, d'un **filet de protection sociale leur permettant de s'insérer dans la société**.

La Majorité départementale est **prête à expérimenter le versement d'une "Aide individuelle à l'émancipation"** aux jeunes de moins de 25 ans en difficulté financée par l'État et gérée localement.



MAJORITÉ
DÉPARTEMENTALE
le Lot-et-Garonne **au cœur**

BILAN MANDAT 2015 2021

En mai 2019, j'ai décidé de **passer le relais à Sophie BORDERIE** dans une volonté de renouvellement.

Comme moi, elle partage la culture du dialogue et de la concertation car nous sommes convaincus que pour avancer, il faut fédérer les hommes et les énergies.

Avec une majorité qui rassemble de nombreuses sensibilités, il faut poursuivre le travail engagé pour continuer à bâtir un Lot-et-Garonne plus juste, plus solidaire et plus respectueux des Lot-et-Garonnais(es), de leur territoire et de leur environnement !



Pierre Camani

Président du Conseil Départemental de
Lot-et-Garonne 2008-2019



Madame, Monsieur,
Chers Lot-et-Garonnais,

Bâtir un Lot-et-Garonne plus juste, plus solidaire et plus durable était l'ambition du président Pierre CAMANI lors de son élection à la tête du Département en 2008. Avec une équipe profondément renouvelée en 2015, nous avons poursuivi et amplifié les engagements que nous avons pris devant vous pour moderniser le département avec la volonté de **ne laisser personne sur le bord du chemin**.

Sans relâche, nous avons engagé la transition écologique pour préserver notre cadre de vie et créer les conditions d'**un développement qui respecte l'humain et l'environnement**. Nous avons organisé un soutien actif aux associations sportives, culturelles et à toutes les forces vives qui animent cette ruralité vivante et attractive que nous voulons cultiver. Nous avons veillé à ne jamais opposer les territoires les uns contre les autres, nous nous sommes attachés à développer les services publics du quotidien qui bénéficient directement à nos concitoyens à tous les âges de la vie. Nous avons investi pour l'avenir et pour notre jeunesse en adoptant un plan de modernisation des collèges sans précédent dans l'histoire du Lot-et-Garonne. Citons aussi l'accélération du déploiement du très haut débit et la poursuite de la modernisation et la sécurisation des infrastructures routières du département.

Ce 4 pages rappelle certaines actions mises en place au cours de ce mandat. Comme vous pourrez le constater, **nous avons tenu parole et nous sommes restés fidèles à nos convictions humanistes et progressistes**.

La crise sanitaire que nous vivons a montré combien le Département, quand il est bien géré, est utile à nos concitoyens. Demain, nous voulons que le Conseil départemental continue de marcher sur ses deux jambes : **un Département qui protège les plus vulnérables, un Département novateur qui ose regarder vers l'avenir pour offrir les meilleures chances à ses enfants**.

Voilà tout l'enjeu des prochaines élections départementales !

Pour transformer l'essai, nous aurons plus que jamais besoin de vous.



Nicolas LACOMBE

Sophie BORDERIE

Vice-Président du Conseil départemental
Président du groupe de la Majorité

Présidente du Conseil départemental

Engager la transition écologique et énergétique

Création de l'**écoparc de Damazan** entièrement dédié à l'économie circulaire qui regroupe des outils de recyclage des déchets et de valorisation complémentaires, innovants et solidaires.



Poursuite de la **labellisation d'Espaces naturels sensibles**, comme les 34 hectares situés sur la commune de Pindères afin de préserver la qualité écologique, d'une part, d'assurer la sauvegarde de ses habitats naturels, d'autre part, mais également de le valoriser pour une ouverture à un large public, dans le respect de la sensibilité du lieu.

Mise en place d'une mission d'information et d'évaluation sur la transition écologique et énergétique dont les préconisations, sous forme de **14 fiches actions**, répertorient les actions à engager prioritairement.

Signature avec la Région Nouvelle-Aquitaine de la **convention NeoTerra** et élaboration d'une feuille de route suite aux travaux d'une **mission d'information et d'évaluation sur la transition écologique** afin d'accélérer l'effort de transition énergétique, écologique et agricole et ainsi **améliorer la qualité et le cadre de vie des lot-et-garonnais**.

Consciente de l'importance du rôle des abeilles dans les écosystèmes et les agrosystèmes locaux, la Majorité départementale a fait adopter un **plan apicole durable** en partenariat avec l'ensemble des acteurs dépendants ou intéressés par **la préservation des pollinisateurs**.

Une gouvernance au plus proche des Lot-et-Garonnais

La Majorité départementale a toujours considéré que la gouvernance se devait d'être **la plus ouverte possible**.

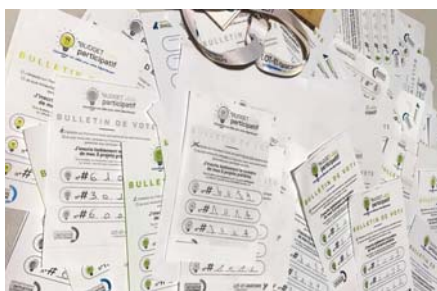
C'est pourquoi elle est aujourd'hui reconnue pour sa capacité à fédérer autour d'elle l'ensemble de ses partenaires, comme lors des **États Généraux du Tourisme** ou des **Assises du Sport** ayant permis de réunir l'ensemble des acteurs pour impulser une nouvelle dynamique.

Lors de ce mandat, les élus de la Majorité ont souhaité accentuer encore plus cette ouverture en associant largement les Lot-et-Garonnais et les Lot-et-Garonnaises. Sous l'impulsion du Conseil départemental, **le Lot-et-Garonne est ainsi devenu le 1^{er} département de France** à se doter d'une vaste palette d'outils de démocratie participative.

> Le **Budget Participatif Citoyen** doté de **1 million d'€ par an**.

> Le **Conseil consultatif citoyen**, qui réunit 42 Lot-et-Garonnais tirés au sort et 8 élus ;

> Le **droit d'initiative citoyenne** qui permet à tout Lot-et-Garonnais de faire inscrire un sujet à l'ordre du jour d'une session.



Un département, premier soutien des territoires

Le Département est le **premier partenaire financier et technique des territoires, communes et communautés de communes ou d'agglomération**.

Depuis 2015, il aura ainsi, par exemple, soutenu :

> La **conservation du patrimoine local** à travers le soutien de près de **100 dossiers pour plus de 3,1 M€**.

> L'aménagement des **bourgs** ou la construction ou rénovation d'écoles, à travers le soutien de près de **190 dossiers pour plus de 15,5 M€**.

> Les aménagements de **sécurisations routières municipales** pour plus de 2,7 M€.



1^{er} département de France à mettre en place un **partenariat avec la Banque des territoires** afin de **soutenir les projets des petites communes**.

A travers son dispositif d'**Assistance technique départementale (ATD47)**, plus de **120 communes ou communautés de communes** auront été accompagnées et conseillées pour des travaux d'un **montant total estimé à 38 millions d'€**.

6 ans d'actions au service des Lot-et-Garonnais·es

Le Lot-et-Garonne une terre attractive et vivante

1 000 associations sportives, culturelles, caritatives ou de loisirs, soutenues chaque année.

Un soutien renforcé aux **filiales agricoles**, à l'irrigation et à l'installation. Plus de **300 jeunes agriculteurs aidés** dans leur installation depuis 2015.

Le développement d'un tourisme vert qui profite aux Lot-et-Garonnais, notamment, avec la création de **145 kilomètres de voies vertes ou vélo route**.

Un département solidaire

Soutien à l'insertion des personnes en recherche d'emploi, avec notamment la **création de Job 47**, et l'expérimentation du **cumul emploi / RSA**.

Création d'une **mutuelle départementale**.

6 millions d'€ pour soutenir, à travers la Conférence des financeurs, **200 projets locaux** afin de **prévenir la perte d'autonomie**.

Développement des actions et mesures visant à **soutenir la politique de maintien à domicile**.

Soutien et **accompagnement à la parentalité** avec **3 000 enfants** en moyenne par an vus en consultation dans les centres médico-sociaux et **1 000 enfants par an** suivis à domicile.

45 millions d'€ en moyenne par an pour **accompagner les personnes en situation de handicap**.

Soutien à la création de plus de **1 000 logements financièrement accessibles** aux Lot-et-Garonnais **sur l'ensemble du département** pour près de 4,3 M€.



120 millions d'€ investis dans la **modernisation du réseau routier**, les **ouvrages d'art** et la **lutte contre l'enclavement des territoires**, dont :

> **1,1 millions d'€** pour les travaux du **pont du Mas**, dans l'attente de la construction d'un nouvel ouvrage ou le lancement de la concertation pour la **déviation Est de Marmande**, dont la mise en service est prévue pour 2023, pour un **montant de 24M€**.

> **10 millions d'€** par an pour l'entretien des **3 000 kms de routes départementales**.

La jeunesse avec passion

Un **plan de modernisation des collèges** sans précédent dans notre histoire : **77 millions d'€** sur 5 ans.

Une restauration de qualité avec l'opération « du 47 dans nos assiettes », et un tarif unique accessible à tous.

1 450 000 repas par an.

2,6 millions d'€ par an d'achats de denrées, directement injectés dans l'économie locale.



Une **nouvelle convention éducative** regroupant **123 itinéraires**, véritable boîte à outils pour les enseignants et les élèves.

L'ouverture de la **PACES** (Première année commune aux études de santé) de l'université de Bordeaux sur le site du campus du Pin à Agen.

750 000 € pour la **rénovation du Centre de Formation des Apprentis** de La Palme à Agen.

30 000 € par an d'aide à l'investissement pour la modernisation des **Maisons familiales rurales**.

Un département

moderne et innovant

Poursuite de la mise en œuvre de grands projets structurants :

Ouverture prochaine de **Centers Parcs** qui va générer **300 emplois permanents** et dont **75%** du montant des travaux ont été confiés à des **entreprises locales**.

Accélération du déploiement du **Très Haut Débit**, avec dès aujourd'hui plus de **100 000 prises déjà raccordées** et la **couverture totale des foyers Lot-et-Garonnais en 2023**.

Création du **Campus Numérique 47**, véritable pépinière de Start up « **made in Lot-et-Garonne** ».

Participation à la rénovation du centre d'entraînement omnisports de la **Base du Temple-sur-Lot**.

9,4 millions d'€ de contribution pour l'aménagement de la **RN21**.

6,15 millions d'€ de contribution à la création du nouvel échangeur d'**Agen**.

1,7 millions d'€ pour la réhabilitation de l'écluse de **Saint-Vite** poursuivant ainsi la mise en valeur touristique de l'ensemble du bassin du Lot.

Maintien de services publics de proximité, modernes et performants :

Mise en place d'un **plan départemental d'inclusion numérique**.

Participation à la création des **Maisons France Service**.

17,5 millions d'€ investis dans les casernes de gendarmerie dans le cadre d'un bail emphytéotique.

11 millions d'€ depuis 2015 pour les travaux dans les **casernes de pompiers**

8,5 millions d'€ affectés à l'achat de **nouveaux véhicules d'intervention**

Une lutte acharnée contre la **désertification médicale** qui a permis l'**ouverture de 22 Maisons de santé pluriprofessionnelles**.

Une nouvelle enveloppe votée en 2020, **1 million d'€** sur 3 ans pour **lutter contre la désertification médicale**.

La création d'une **charte de bonnes pratiques** visant à poser le principe du refus de concurrence entre territoires lot-et-garonnais, **initiative unique en France**.

en première ligne durant la lutte contre la Covid



Au-delà du soutien à l'activité économique que le Département apporte à travers ses investissements et ses régimes d'aide existants, le **Conseil départemental a consacré près de 3,4 millions d'€** pour faire face aux conséquences de la pandémie de covid-19 :

1 million d'€ pour des équipements de protection (masques, gants, ...)

1,4 millions d'€ dans un fond de soutien exceptionnel pour des secteurs particulièrement touchés par la crise et relevant de la compétence du Département (**tourisme, économie sociale et solidaire, associations en difficultés de trésorerie, investissement local durable**).

1 million d'€ de « prime covid » aux personnels des établissements sociaux et médicaux sociaux (ESMS) et au secteur de l'aide à domicile.

À ces mesures s'ajoutent également la mise en place d'un dispositif de cumul du RSA avec des revenus issus du travail agricole, l'accès à la culture pour tous (accès gratuit à la médiathèque numérique départementale) ou le financement de la mise à disposition des commerçants et artisans lot-et-garonnais d'une plateforme de vente en ligne.

L'action du département, quelques chiffres clefs

Budget de **441 millions d'€**, chiffre prévisionnel 2020.

22 000 personnes en situation particulière soutenues ou prises en charge par le Conseil départemental ; Soit **6,5%** de la population lot-et-garonnaise :

- > Plus de **10 000 bénéficiaires du RSA**, Revenu de Solidarité Active,
- > **8 500 bénéficiaires de l'APA**, Allocation Personnalisée à l'Autonomie,
- > **1 500 bénéficiaires de la PCH**, Prestation de Compensation du Handicap,
- > **2 000 enfants pris en charge** par l'Aide Sociale à l'Enfance.

En moyenne, **45 000 personnes** reçues par an dans les **8 Centres Médico-Sociaux**.

16 000 collégiens pour lesquels le Département assure l'accueil et la restauration au sein des **28 collèges publics** du Lot-et-Garonne.

Entretien de **3 000 km** de routes départementales et de **800 ouvrages d'art**.

315 millions d'€ investis par le Conseil départemental sur le mandat.

 **MAJORITÉ DÉPARTEMENTALE**
le Lot-et-Garonne **au cœur**

Le Lot-et-Garonne **au cœur**



MAJORITÉ
DÉPARTEMENTALE
le Lot-et-Garonne **au cœur**

Retrouvez le programme complet sur
www.lotetgaronneaucœur.fr